

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

HANOVRE.

HANOVRE, LE 8 DÉCEMBRE.

Le ministère cherche à se donner de la force en se créant des ressources. Il a permis aux présidents de tous les ordres de prévenir chacun de s'abstenir de parler dans les endroits publics des patentes royales. Quelques membres des conseils municipaux, qui s'étaient permis des observations un peu libres, ont été réprimandés; un des premiers magistrats de la province de Lunebourg a été destitué. On craint chaque jour que de nouvelles contestations n'arrivent.

La résistance passive aux dispositions absolutistes du roi Ernest se propage dans le pays. Les villes de Göttingue et d'Osnaabruck ont refusé de nommer des députés aux états. La noblesse seule a élu sa députation. Il paraîtrait que cette résolution énergique et calme en même temps met le gouvernement hanovrien dans un grand embarras et une sérieuse perplexité.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 11 DÉCEMBRE.

On assure que le parlement s'ajournera le 22 de ce mois, et ne se réunira pas avant le 1^{er} février.

Le roi de Hanovre a nommé M. le baron Munchausen, ministre près la cour de Londres.

On assure que M. Bligh, notre ministre actuel à Stockholm, est envoyé à la cour du roi de Hanovre, avec la même qualité.

Un meeting public a eu lieu lundi à New-Castle sur le Tyne, par suite d'une requête signée par un grand nombre d'habitants, pour prendre en considération la déclaration récente de lord Russel contre le scrutin et l'extension du suffrage. Une résolution y a été adoptée; elle a pour but de déclarer que le meeting a entendu avec le plus grand regret et la plus profonde indignation la déclaration de lord Russel contre les progrès de la réforme constitutionnelle; qu'il a en cela diminué la confiance du pays dans le ministère, et que le peuple ne compterait plus sur le cabinet, mais seulement sur lui-même. Il a été résolu d'adresser un mémoire à la reine, pour la prier de n'accorder aucune confiance à tout ministère qui ne serait pas favorable au suffrage universel, à l'élection annuelle du parlement et au vote par scrutin. C'est lord Brougham qui présentera ce mémoire à Sa Majesté.

Des meetings ont eu lieu pour le même objet à Sunderland et Gloucester.

Une terrible explosion a eu lieu le 7 de ce mois dans les mines de houilles de lord Ravensworth à Gateshead; trente personnes ont perdu la vie. On ne saurait encore donner d'autres détails sur ce terrible accident.

On écrit de Lisbonne, le 5 décembre :

Aucun des projets financiers de M. Oliveira, dont on parle depuis si long temps, n'a encore été soumis aux cortès, à l'exception d'un seul pour le rachat des foros (rentes). À l'aide de ce projet, S. Exc. espère réaliser 1600 contos, montant de ce qu'il a demandé à la législature. Ce projet a été combattu par MM. A. de Vasconcellos, Alves de Rio, J. Pizarro, etc., mais finalement adopté, quoique l'opinion générale soit qu'on ne réalise pas la dixième partie de cette

somme, à cause du manque de confiance qui paraît entourer toutes les opérations directes ou indirectes avec le gouvernement. Plusieurs capitalistes ont offert à M. Oliveira d'acheter au gouvernement 2000 contos de taxes extraordinaires dues par le peuple et pour lesquelles ils offrent 1800 contos payables partie en argent, et partie en bons de la dette publique pendant les douze mois suivants, à raison de 150 contos par mois. Cette offre n'a pas été définitivement acceptée.

FRANCE. — PARIS, LE 12 DÉCEMBRE.

M. le duc de Nemours est arrivé à quatre heures à Paris, à bord du bateau à vapeur l'Union, qui avait été disposé à Rouen pour le recevoir. Il était accompagné de M. le duc d'Orléans. Le bateau à vapeur est venu s'amarrer à deux pas des Tuileries, près des bains Vigier. Le roi, qu'on a prévenu, s'est levé aussitôt pour recevoir le duc de Nemours.

Inutile de dire qu'il y a eu grand concours de visiteurs aux Tuileries toute la journée. Mais S. A. R. n'a reçu que le président du conseil et M. de Montalivet.

Il semble, du reste, qu'aucun genre d'accident n'a dû manquer au voyage des princes. On nous assure qu'au passage de la Morue, le bateau a donné contre un train de bois et a souffert dans son avant.

Pendant toute la journée, les curieux bordaient le quai, attirés par le spectacle qu'offrait l'Union, le plus beau et le plus grand bateau à vapeur que l'on ait vu jusqu'à ce jour à Paris. Les balustrades du pont sont entièrement garnies de draperies aux couleurs nationales et aux quatre angles sont fixées des hampes surmontées de drapeaux tricolores, aux extrémités du bateau, on voit deux autres hampes portant des étendards pris à l'armée d'Achmet devant Constantinople.

L'Union doit repartir demain pour retourner à Rouen.

Un grand nombre d'électeurs ont proposé à M. Lafitte de le porter comme candidat aux fonctions de maire du 2^e arrondissement. M. Lafitte a refusé cette candidature.

On parlait ce matin de mandats d'amener lancés contre plusieurs membres des sociétés secrètes. Un autre bruit plus grave se mêle ce soir à celui des mandats d'amener. On dit qu'une nouvelle machine infernale vient d'être découverte; on parle aussi de l'arrestation d'un personnage arrivé de Londres et dont le nom est le même qu'un des évadés d'avril condamnés à la déportation par la cour des pairs.

Nous attendons de plus amples informations avant d'entrer dans d'autres détails.

(Corresp.)

Le condamné Bâton, ancien complice de Lacenaire, est depuis quelque temps frappé de folie, et on vient de l'envoyer à Bicêtre. C'est une chose digne d'observation que les dépôts de criminels fournissent une proportion considérable d'aliénés.

M. le lieutenant-général Guilleminot a eu le malheur de perdre sa femme. Elle a succombé hier matin à la suite d'une fluxion de poitrine. Mme. Guilleminot était la plus jeune sœur des deux demoiselles Fernig qui, au commencement des guerres de la révolution, ont acquis tant de célébrité par leur patriotisme et leur courage.

Il y a quelque temps, un sieur Damour, professeur de langues à Paris, ayant fait l'acquisition d'un établissement de

maîtresse de pension à Noyon, pour sa femme, qui manquait entièrement d'aptitude pour cette profession, parvint, à l'aide des habits de celle-ci, à passer un examen pour elle et à obtenir un brevet de capacité de premier ordre en son nom. Damour écrivit ensuite toujours sous le nom de sa femme, une lettre pour hâter l'arrivée du brevet. La ruse ayant été découverte, il fut aussitôt mis en état d'arrestation.

Traduit à raison de ces faits devant la cour d'assises de l'Oise, Damour, que d'ailleurs des antécédents honorables recommandaient à l'indulgence du jury, a été acquitté après quelques minutes de délibération.

Le *Messenger* publie ce soir les lignes suivantes :

« On écrit de Berlin que le roi de Prusse montre de nouveau beaucoup de dégoût pour les affaires et annonce l'intention d'abdiquer. Un tel projet, que combattent tous ceux qui approchent S. M. prussienne, jette quelque trouble dans les esprits à Berlin, où l'on craint généralement que l'abdication du prince royal ne dérange la politique de l'Europe. »

L'abdication du roi de Prusse serait en effet un événement de la plus haute gravité et de nature à alarmer beaucoup d'intérêts; mais nous ne croyons pas que les choses en soient là, et la nouvelle du *Messenger* nous paraît tout à fait inexacte.

(J. du Commerce.)

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 12.

La bourse a été tout à fait insignifiante; il y avait faiblesse dans les cours, par suite du manque d'affaires; mais s'il n'y a point de demandes, il y avait également fort peu d'offres. Le 5 et le 3 p. c. étaient à 10 centimes au-dessous du cours de fermeture d'hier.

Le cours de 20 3/4 est invariable pour la dette active espagnole.

Les actions de la Banque de Belgique ont été assez recherchées, et sont montées à 1530. Il y avait peu d'offres sur cette valeur. On disait à la vente d'une partie assez forte de ces actions, pour le compte de la Société Réunie à Bruxelles; c'est aussi cette opération qui a fait fléchir le cours de la Société Réunie.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit des frontières de la Navarre, le 7 décembre :

« Le 4, un mouvement général de troupes eut lieu dans la circonférence de Pampelune. Une colonne de 6,000 hommes et de 400 chevaux se porta sur Tafalla pour se rendre à Peralta, où elle doit prendre un convoi de vivres pour Pampelune. Il paraît, après tout, que les christinos se borneront cet hiver à escorter des convois et à passer des revues. »

Les journaux de Madrid arrivés ce matin sont du 3.

Dans la séance du 2 décembre de la chambre des députés, M. Martinez de la Rosa s'est exprimé ainsi relativement aux obligations de la France envers l'Espagne par suite du traité de la quadruple alliance :

« Que signifie le mot coopérer, sinon concourir efficacement au même but? Suffirait-il pour cela de garder la frontière? Assurément non, car cette obligation a été établie par les articles additionnels du mois d'août. Lisez le traité et les articles additionnels, et vous verrez que le mot coopération signifiait envoi des troupes. L'Espagne, qui avait promis sa coopération au Portugal, envoya une division dans ce pays. Le Portugal de son côté, en envoya une en Espagne, l'Angleterre a envoyé des forces navales à notre secours, en vertu du même traité. Pourquoi interpréterait-on autrement le traité relativement à la France. Je ne parle pas ainsi par amour- »

FEUILLETON.

SOUVENIRS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LE 10 AOÛT.

De midi à l'entrée de la nuit, tout demeura assez tranquille dans le château et dans les cours. Gardes nationaux et Suisses ne faisaient autre chose que de converser ensemble. Vers cinq heures, je me rends, avec le garde national dont j'ai parlé, au restaurant de la porte du Carrousel (1). Il y avait foule de *Marseillais* surtout qui tenaient les propos les plus atroces, et ne parlaient que d'égorger le roi et sa famille. Ils n'épargnaient pas non plus dans leurs discours les députés du côté droit qui avaient pas non plus dans leurs discours les députés du côté droit qui avaient donné quelques marques d'attachement ou de simple intérêt à la famille royale. Le garçon du restaurant ayant offert du veau à l'un de ces *Marseillais* : — Ouf, mais pas de *Veau blanc*, c'est de la viande pourrie, demain nous la mettrons au croc. M. de Veau blanc avait bien mérité en effet cette marque de souvenir. Peu après, on vint placer 2 Suisses en faction à cette porte. Le *Marseillais* sortit comme un furieux, le sabre nu à la main, et, menaçant les deux Suisses qui ne bougèrent pas : *Misérable, voilà la dernière garde que vous montez, nous allons vous exterminer*. Comme on voit, tout se préparait convenablement pour le lendemain. Nous sortîmes, et nous fûmes rejoints nos camarades dans la cour des Princes; on venait d'arriver le bataillon des Filles-Saint-Thomas.

À minuit, les Suisses occupèrent un corps de garde qui était à droite en entrant, au pied du grand escalier de la cour des Princes. D'autres se tinrent sur les marches, jusqu'au premier étage; d'autres enfin s'assirent sur des bancs adossés dans l'escalier. L'air était très drapé. Ils passèrent toute la nuit dans le plus grand silence. Les officiers suisses déclarèrent alors qu'ils feraient comme la garde nationale, ni plus ni moins.

(1) Ce garde national s'appelait Lalande; il était tailleur de profession et demeurait rue d'Argenteuil. C'est lui qui se trouvait auprès du roi le 20 juin, et dont S. M. prit la main qu'il posa sur son cœur, en lui demandant si le battement était celui de la crainte. Lalande répondit : « Ah! sire, nous sommes ici résolus à périr s'il le faut, pour sauver votre personne. »

Téthion était au château depuis onze heures; il resta enfermé avec le roi jusqu'à minuit, et jusqu'après deux heures on ne sut pas ce qu'il était devenu. Pendant le roi, au sortir de la conférence qu'il avait eue avec lui, parut dans la pièce qui précédait son cabinet, et dit à haute voix à ceux qui étaient là de garde : « Messieurs, soyez parfaitement tranquilles. M. le maire vient de m'assurer que tout se pacifie. » Quand un roi en est là, on peut dire : « Adieu la monarchie. »

Toute la nuit, les canonniers qui étaient de garde au château se répandirent en imprécations contre le roi, la reine, les gentilshommes qu'on savait dans l'intérieur du palais, et les grenadiers des Filles-Saint-Thomas; et, chose incroyable! la plupart d'entre nous exprimaient leur confiance dans l'efficacité des mesures prises pour la défense du château.

Un des officiers suisses auquel l'un de nous annonçait l'espérance d'un succès, se chargea de nous démentir. M. Deluze, c'était le nom de ce jeune officier, nous démontra, de la façon la plus claire, que nous n'étions tous ensemble ni assez nombreux, ni dans une position assez forte pour résister à une attaque comme celle qui se préparait. Quoiqu'il en soit, dit-il en terminant ses discours, on pourrait bien nous déraiser par la supériorité du nombre; mais nous nous ferons tuer jusqu'au dernier plutôt que manquer à l'honneur et de trahir la sainteté de nos serments. Et le brave Deluze a tenu parole; il s'est fait tuer sur l'escalier de la chapelle.

Entre minuit et une heure, nous distinguâmes dans l'éloignement le son lugubre du tocsin, et nous entendîmes battre la générale. On s'empressa de fermer la grande porte donnant sur le Carrousel qui était restée jusqu'alors ouverte. A vos postes! se mit on à crier de toutes parts. Puis on nous fit prendre les armes; puis on nous les fit quitter de nouveau pour les mettre en faisceaux ou à terre. La plus grande confusion régnait parmi nous; les ordres des différents chefs se croisaient, se contredisaient, et déjà il n'était que trop facile de prévoir l'issue du combat.

Le reste de la nuit se passa dans cette situation équivoque, sans que personne eût l'air de songer à prendre un parti. A cinq heures du matin, Roderer, en habit vert-tendre, vint à nous, et dit, « Messieurs, une troupe de citoyens égarés menace cette maison et ses habitants; s'ils se portent à des violences, il est de votre devoir de repousser la force par la force. Voici le texte de la loi, je vais vous en faire lecture. » Et

il tira de sa poche un petit livre relié en papier tricolore, et il nous lut la loi. Comme il remettait le petit livre dans sa poche, un coup de fusil tiré par hasard dans la cour des Princes, donna une fausse alerte. Plus de la moitié des gardes nationaux étaient couchés par terre ou sur des bancs, il fallut réveiller les dormeurs.

A cinq heures et demie, le roi vint visiter les postes. Comme il avait veillé toute la nuit, et n'avait pris que quelques minutes de repos sur un canapé, sa chevelure était en désordre, d'un côté seulement. En habit violet, le chapeau sous le bras, l'épée au côté, il passait devant les rangs et nous adressait ces paroles entrecoupées : « Eh bien! on dit qu'ils viennent... je ne sais pas ce qu'ils veulent... mais ma cause est celle des bons citoyens... nous ferons bonne contenance, n'est-ce pas? » Et le malheureux prince nous adressait ces paroles avec un air tellement abattu, qu'il eût été le courage aux plus intrépides. La reine aussi disait quelques mots, mais à peine articulés, et semblait étouffer avec peine les sanglots qui soulevaient sa poitrine.

En ce moment, nous vîmes arriver les deux cents gentilshommes qui jusque là s'étaient tenus dans la partie de la galerie du Louvre attenante aux Tuileries, et qu'on avait, pour compléter la défense du château, séparés du reste, en coupant une trentaine de pieds de plancher. La reine nous les présenta en disant : « Messieurs, ce sont nos amis; ils viennent se ranger près de vous; ils prendront des ordres, et vous montreront comment on meurt pour son roi. » Comme s'il n'eût pas suffi de l'impuissance de ces dernières paroles, on fit circuler le bruit dans les rangs que la reine avait dit *donneront*, et non pas *prendront* les ordres.

Quelle était la plus exacte des deux versions? je ne sais; mais ceux qui ne cherchaient qu'un prétexte pour quitter la place s'empressèrent d'accueillir la plus défavorable. À l'instant même, deux bataillons de la garde nationale, qui venaient d'arriver, se débarrassèrent, et une grande partie des hommes qui les composaient quittèrent les cours pour aller se poster sur le Carrousel avec deux canons. Là, ils arrivaient les nouveaux bataillons qui se portaient au secours du château, et les forces en restèrent avec eux. Dès ce moment il fallut renoncer aux espérances qu'on avait fondées sur la garde nationale.

Au surplus, si on avait pu rire en un pareil moment, on s'en fût difficilement empêché à la vue de ces pauvres diables de gentilshommes. Vieux et décrépits pour la plupart, ayant peine à soutenir l'épée qui était

propre, mais parce qu'il importe que la nation établisse son droit, et il y a lieu d'attendre de la loyauté du gouvernement français qu'il finira par interpréter le traité comme les autres puissances.

HOLLANDE.

Nous avons annoncé, il y a deux jours, d'après les journaux hollandais, que des communications diplomatiques devaient être faites le 11 aux Etats-Généraux. Ces communications ont eu lieu en effet. Voici ce qu'en dit le *Handelsblad* d'Amsterdam du 12 décembre :

La Haye, 11 décembre.

Aujourd'hui S. Exc. le ministre des affaires étrangères a fait à la seconde chambre des Etats Généraux, en séance à huis-clos, la communication politique promise dans les discours du trône. Le président de la chambre a imposé aux membres le secret sur tout ce qui avait été dit dans le comité. On apprend de bonne part que le ministre a de nouveau fait connaître les événements politiques qui ont eu lieu depuis la dernière communication faite à cet égard à la chambre.

Cette communication a été écoutée par tous les membres avec le plus grand intérêt, parce que le gouvernement a déclaré au commencement de cette session, « que, quoique les dernières démarches faites pour l'arrangement de la question belge, n'aient pas produit le résultat désiré, l'attention du gouvernement reste fixée sur tous les moyens et occasions de parvenir à la fin du différend avant à déplorer pour la Néerlande que pour l'Europe entière. »

Cette communication était attendue avec d'autant plus d'impatience, qu'il était résulté de la dernière communication faite pendant la session précédente, que le gouvernement anglais ne serait disposé à reprendre les négociations au sujet de l'affaire belge, qu'à condition que le gouvernement hollandais voudrait commencer à adhérer immédiatement à la première partie des vingt quatre articles, concernant la fixation des frontières et la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique, condition à laquelle, à ce qu'on assure, on n'a pas cru pouvoir souscrire de notre part.

D'après ce qu'on assure, il doit être résulté de la communication faite aujourd'hui, que la conclusion d'un arrangement final paraît en ce moment ne pas devoir avoir lieu encore sitôt, et qu'il existe peu d'espoir jusqu'à présent de voir reprendre bientôt les négociations pour lesquelles ni la France, ni l'Angleterre ne montrent pas beaucoup de disposition. En général, les communications ne doivent pas avoir satisfait en tout point à l'attente de la chambre, et il paraît qu'après le ministre des affaires étrangères, plusieurs membres ont pris la parole pour exprimer leur mécontentement.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 13 DÉCEMBRE.

Voici le programme de la fête qui aura lieu le 16 de ce mois, jour anniversaire de la naissance du roi :

Vendredi 15 du courant, à huit heures du soir, les cloches de toutes les églises annonceront la solennité du lendemain. Samedi 16, les cloches sonneront à quatre reprises ; savoir : à 8 heures du matin, à midi, à 5 et à 9 heures du soir. A midi, le clergé catholique fera célébrer en l'église collégiale de SS.-Michel et Gudule, un *Te Deum* solennel, à l'occasion de cet heureux anniversaire : des places seront réservées pour les autorités civiles et militaires. Des semblables actions de grâces auront lieu en l'église consistoriale protestante et évangélique et dans le temple du culte israélite. Les édifices publics seront pavés des couleurs nationales et illuminés dans la soirée.

Par arrêté royal du 9 décembre, le sieur Basse (Frédéric), directeur sortant de la société générale pour favoriser l'industrie nationale, est continué dans ses fonctions.

Le *Moniteur* publie la pétition des fabricans de fer blanc de Liège, demandant une augmentation des droits d'entrée sur les fers blancs étrangers.

La chambre des mises en accusation, par arrêt d'hier, vient de renvoyer devant la province du Brabant, 1^{er} Charles Emmanuel Vandendras, âgé de 42 ans, gé-

neur seule arme, et qu'ils essayaient de faire brandir à hauteur de tête; ils avaient comme le malheureux Louis XVI, pris seulement quelques instans de repos sur des bancs et des canapés, et comme lui, avaient les cheveux en désordre. A peu près tous en habits brodés, restes de satin et bas de soie blancs, quelques-uns seulement en habits militaires, la figure pâle et défaite, ils ressemblaient plutôt à des gens qui viennent de passer une nuit au bal, et qui ont besoin de réparer leurs fatigues par quelques heures de sommeil, qu'à des hommes qui étaient accourus prêter le secours de leurs bras à leur roi dans le péril.

Pour comble de malheur, l'un d'eux s'avisa de dire à la garde nationale, d'un ton de jactance : « Allons, messieurs, voilà le moment de montrer du courage. » — Nous n'en manquerons pas, s'écria tout feu tout flamme un officier du bataillon Poissonnière; mais ce ne sera pas à côté de vous que nous en donnerons la preuve. Aussitôt il fait volte face, et entraîne avec lui sa compagnie et une partie du bataillon sur la terrasse du bord de l'eau occupée par les canonniers du Finistère et du Panthéon, qui avaient déjà pointé leurs canons contre le château.

Le roi passa dans le jardin pour continuer sa revue, escorté d'une compagnie du bataillon des Petits-Pères. A son entrée, il fut salué par les cris de : *vive Péthion!* par les grenadiers de la Croix-Rouge, qui avaient pris poste sur la terrasse du château. En continuant sa route vers le Pont-Tournant, il put entendre les bataillons mêlés sur la terrasse aux canonniers et aux gens du faubourg armés de piques, et hurlant de toutes leurs forces : *A bas Veto!* à *bas le traître!* Le retour du Pont-Tournant fut encore plus dangereux : des hommes cachés derrière des arbres tiraient des coups de fusil sur son escorte, et les injures et les menaces furent tellement multipliées, qu'un des grenadiers qui en faisait partie se trouva mal de retour au château. Il était alors à peu près six heures et demie.

Depuis ce moment jusqu'à huit heures, nous restâmes dans les cours, les bras croisés et en proie à la plus vive inquiétude; resserés dans un espace de peu d'étendue, entre des bâtimens qui n'offraient pas d'élévation, nous demeurâmes là exposés à toutes les ardeurs d'un soleil brûlant. De temps à autre, comme pendant la nuit, il arrivait un officier qui nous faisait prendre les armes; deux minutes après, un autre venait nous les faire remettre en faisceau, suivant les alternatives de tranquillité ou d'inquiétude entre lesquelles nous étions continuellement balancés.

Vers huit heures, un bruit extraordinaire se fit entendre sur le Car-

rant du journal le *Lynx*, né et domicilié à Bruxelles, et Jean Baptiste Koesela, âgé de 31 ans, imprimeur-éditeur du même journal, né et domicilié même ville. Prévenus de calomnie par voie de la presse envers le conseil d'administration du 14^e régiment de réserve.

Il s'agit sans doute ici de l'affaire où le colonel Louneux et d'autres officiers sont parties plaignantes, les délais de l'instance n'étant pas expirés quant à celle que leur intente le ministre public du chef de la publication des *Turpitudes*.

Un duel a eu lieu hier matin entre M. Barthels, rédacteur du *Belge*, et M. Michaëls, rédacteur des *Euménides*, à la suite d'une altercation survenue entre ces messieurs dimanche dernier au spectacle. Ce duel avait été ajourné une fois, la gendarmerie étant intervenue pour l'empêcher. Hier la rencontre n'ayant point éprouvé d'obstacle, M. Michaëls a fait feu le premier et il a blessé son adversaire d'une balle, au dessus de la cuisse. Cette affaire, dit le *Commerces*, paraît ne pas devoir en rester là. On assure que M. Michaëls a accepté deux autres cartels.

Bruxelles, 13 décembre (trois heures). — La bourse était très-calmé; les opérations semblent suspendues, non pas précisément à cause des petites difficultés diplomatiques dont nous avons parlé, mais d'autres motifs moins connus donnent de l'inquiétude.

L'affluence qui s'était portée à la souscription pour la Société Civile avait beaucoup diminué le nombre des habitués. Cette souscription dont nous ne pouvons donner le chiffre aujourd'hui s'élève à une somme considérable. La maille de Paris n'est pas encore arrivée, ce qui contribue à la pesanteur des affaires.

Voici comment sont cotées les actions : Société Générale titres en nom fl. 820 P; certificats au porteur émission de Paris, 1725 P. Société de Mutualité 1138 75 (113 7 1/2 P); Banque de Belgique 170 (147) N; Actions réunies 1072 50 (107 1/4 P); Banque Foncière 1037 50 (103 3/4 P). Eventualités de la Société Civile 5 (2 à 6 p. c. de prime et c.

Les actions du chemin de fer de Cologne, sans affaires, cotées 1100 (pari) A.

L'actif espagnol était assez demandé, on l'a fait 20 20 (16 et il reste 20 cours.

Le marché aux huiles a été de l'insignifiance la plus absolue. On n'a pas traité une seule aune, il n'y a dès lors pas eu de cote réelle. Toutefois on a remarqué un peu de propension à la baisse pour les huiles chaudes.

On disait à la bourse que le gouvernement avait reçu hier au soir un courrier venant de Paris, et ce matin un autre venant de Londres. Le courrier de cabinet Wittrock, a, dit-on, été expédié dans la journée, porteur d'une réponse aux dépêches reçues.

Amers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 20 A. Banque Commerciale 107 3/8 3/4.

LIEGE, LE 14 DÉCEMBRE.

On a pu voir il y a quelques jours, que la compagnie du chemin de fer de St. Germain a fait couvrir les voitures qui jusqu'à présent avaient été découvertes. Il y a déjà plusieurs mois que nous avons insisté pour qu'on apportât chez nous une amélioration semblable à celle partie du service du chemin de fer. Il en a été question également dans l'une des délibérations du sénat. Un honorable membre a demandé qu'on couvrit les waggons pendant l'hiver. On lui a répondu que, si les waggons étaient couverts, on déserterait les chars-à-bancs, et qu'il en résulterait un nouvel affaiblissement dans la recette. Nous soutenons, nous, que c'est là une erreur. En effet, si l'on consulte le rapport de M. le ministre des travaux publics, on trouvera que, pendant la bonne saison, ce sont les waggons qui font la recette; ils rapportent dix ou douze fois plus que toutes les autres voitures; or, à quelles classes appartiennent les personnes qui se font transporter par waggons? Elles appartiennent sans aucun doute, aux classes les moins riches et les plus nombreuses, et elles ne voyagent pas en général, pour leur agrément ni pour leur plaisir; une bonne partie de la population des waggons, voyage par besoin, pour vaquer à ses affaires, et ces mêmes besoins subsistent pendant l'hiver comme en été. Si donc les waggons sont abandonnés pendant la mauvaise saison, c'est qu'ils ne sont pas supportables, c'est qu'on y est exposé au froid le plus vif, au vent, à la pluie, à la neige. Alors ceux qui voudraient s'en servir, s'abstiennent, ils font comme si le chemin de fer n'existait pas, parce que le voyage y est rendu par trop pénible.

Nous ne voulons rien exagérer, sans doute, l'hiver rendra toujours les voyageurs plus rares que la bonne saison, mais nous maintenons que si les waggons étaient améliorés, si

rousel. D'après ce que j'ai dit de la disposition des lieux et de la situation de notre détachement dans la cour des Princes, on comprend que nous ne pouvions voir ce qui se passait sur la place. Mais nous ne tardâmes pas à être instruits que c'était l'avant-garde des assaillans, qui venait de s'emparer des approches du palais. En cet instant on vint nous dire que le roi, d'après le conseil de M. Roderer, allait se rendre à l'Assemblée!!!

Je n'examine pas si ce conseil fut donné de bonne foi, ou si le procureur-général syndic avait eu intention de le donner; mais je dis qu'au fond c'était le meilleur, le seul à suivre dans cette circonstance. La garde nationale, dont le complet, entre cinq ou six heures du matin, n'avait pas été au-delà de trois mille hommes, était réduite par les déflections à huit ou neuf cents hommes au plus ne sachant où ni à qui demander des ordres, éparés dans les cours qui offraient l'aspect d'une armée en déroute, avant le combat engagé. Les Suisses seuls faisaient bonne contenance. Et tout à l'heure on allait se trouver en face de cent mille assaillans, bien pourvus d'armes et de munitions, et pouvant disposer de canons et de tous les canonniers de la garde nationale. Oui, donc, le conseil de Roderer était bon, et si Louis XVI ne l'eût suivi, il aurait été inmanquablement égorgé. Lui et toute sa famille, dans les appartemens de son palais.

Le roi traversa les Tuileries sans obstacle jusqu'à la terrasse des Feuillans; son escorte était composée de grenadiers suisses et de gardes nationales des Filles Saint-Thomas, des Petits-Pères et de la haute butte des Moulins. J'en faisais partie. Arrivé au pied de la terrasse, vis-à-vis le passage des Feuillans, qui conduisait à l'Assemblée, le roi et son escorte furent arrêtés par la populace, qui vomissait contre lui les plus horribles imprécations, et lui refusait obstinément le passage. On entendait que ces mots : *A bas Veto!* Nous ne voulons plus de tyrannie. La mort! la mort! Il resta plus d'un quart d'heure dans cette terrible position, et deux fois il fut couché en joue. Un sapeur nommé Rochet l'accablait particulièrement des injures les plus horribles, il tenait un poignard à la main, et semblait à chaque instant vouloir l'en frapper. Le département obtint enfin qu'on lui fût ouvert le passage ouvert, et que le roi pourrait se rendre dans l'Assemblée. Ce même sapeur, qui avait tant insulté le roi, arracha le dauphin des mains de la reine et le porta dans l'Assemblée.

On m'a raconté, mais je ne l'ai pas entendu, que Kuhl, député du

la position y était tolérable, un grand nombre de personnes se décideraient souvent à des déplacements presque impossibles aujourd'hui, et par conséquent les recettes ne tomberaient point aussi bas.

On dira peut-être que, si on couvre les waggons durant l'hiver, on demandera qu'ils restent couverts en été. C'est encore une erreur, on sait très bien que les waggons couverts pèsent beaucoup plus que les autres; mais en hiver cet inconvénient ne se ferait pas sentir; les convois étant moins considérables, la locomotive serait toujours assez puissante pour les remorquer; en été, les convois devenant plus forts, on aurait une très bonne raison pour alléger les waggons du poids de leur couverture, qui, pendant cette saison, ne serait plus indispensable, comme maintenant.

Nous insistons sur cet objet d'autant plus d'opportunité que nos concitoyens vont être appelés d'ici à quelques jours, peut-être, à jouir des avantages du chemin de fer, et il faudrait les mettre à la portée de toutes les classes, le plus tôt possible.

NECESSITÉ D'ORGANISER L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MOYEN.

La sollicitude avec laquelle l'opinion publique s'occupe de l'enseignement supérieur, et des moyens de faire prospérer les Universités de l'Etat, prouve que les résultats qu'on en attend, ne se réduisent pas à quelques avantages de localité, mais que des intérêts plus généraux s'y rattachent et qu'on se promet d'en recueillir des bienfaits plus étendus. En effet, tous les dangers qui sont à craindre lorsque l'enseignement supérieur est abandonné à une caste, à un parti, ne nous menacent-ils pas, si les Universités de l'Etat, par leur organisation vicieuse, incomplète, ne peuvent rivaliser avec les établissemens particuliers?

Depuis longtemps la presse a signalé les modifications que réclamait l'organisation de nos Universités, et toutes les changemens qu'elle propose d'introduire sont puisés dans l'ordre de choses déjà établi dans les Universités libres. On était en droit d'espérer cependant que nos législateurs, disposant de tant de ressources, n'auraient pas été dévançés dans le choix des améliorations par des particuliers qui avaient à lutter contre tant et de si puissants obstacles.

Les abus sur lesquels la presse a surtout appelé l'attention publique, sont l'admission, sans examen préalable, de tous les élèves qui se présentent à l'inscription; la faculté qu'ils ont de suivre ou de ne pas suivre les cours; l'absence de tout établissement annexé aux universités où les élèves soient logés, nourris et surveillés.

Ces diverses améliorations existent déjà auprès des universités libres; la, les élèves ne sont admis qu'après un examen rigoureux; là tous les cours sont obligatoires; là sont établies des pédagogies; mais il faut même les universités de l'état de tous ces éléments de succès, et il faudra attendre assez long-temps encore pour qu'elles soient aussi fréquentées que l'est actuellement l'université de Louvain, qui l'emporte sur elles par le nombre de ses élèves. La source de cet avantage n'est pas difficile à découvrir; elle réside dans le défaut d'organisation de l'enseignement primaire et moyen. Le clergé, profitant de ce vide que faisaient nos institutions, organise, non pas seulement dans chaque province, mais dans chaque arrondissement, dans chaque petite ville, des pensionnats et des collèges dirigés par des ecclésiastiques; il s'organise avec toute l'activité et toute l'intelligence dont il a donné tant de preuves en ces derniers temps; naturellement les jeunes gens qui ont commencé leurs études dans ces établissemens ne manqueraient pas de se rendre à l'université catholique pour les achever. Le nombre de ces collèges ou institutions augmente tous les jours, et sont autant de pépinières d'où sortent des élèves, soit pour les séminaires, soit pour l'université de Louvain. Existe-t-il des institutions analogues pour les élèves qui se proposent d'étudier aux universités de l'état? Non. Du moins s'il en existe, elles sont fort rares. C'est que le gouvernement n'a pas encore songé à réorganiser l'enseignement moyen; depuis cinq à six ans, on demande à grands cris une loi sur cette matière, et le gouvernement ne se presse pas. Il a organisé, tant bien que mal, les universités et puis il s'est arrêté; le fait de l'échec est élevé, mais on ne songe pas l'asseoir sur des fondemens solides.

Bas Rhin, homme d'une corpulence énorme, s'approcha du roi au moment où il entra dans l'Assemblée, et lui dit : — Sire, je m'estime heureux d'être aussi gros pour faire à Votre Majesté un rempart de mon corps.

Dès que l'on eut annoncé que le peuple s'était emparé du château et que les Suisses étaient dispersés, le député l'ancien s'écria : — C'est pourtant cet homme là qui fait couler le sang Français!

J'ai dit que le roi n'était entré qu'à la condition que son escorte resterait en dehors. Nous voici donc restés, nous qui la composons, dans cette partie du jardin qu'on appelle aujourd'hui l'avenue des Orangiers. Que faire! retourner au château, défendre les murs? pour moi je n'en voyais pas la nécessité; mais l'officier qui commandait le peloton des Suisses ordonna mit-on à gauche, et se dirigea vers le pavillon de l'Horloge. Quelques uns de nos camarades le suivirent. J'étais un peu dans les traînards et, je l'avoue, je ne me souciais pas d'avancer. En certains moments il y a moins de sûreté à faire le César que *Publius cunctator*. Je me pris donc, quand une détonation horrible se fit entendre. Je m'arrêtai avec quelques camarades qui ne me semblaient pas plus pressés que moi. La détonation continue. Feu de mousqueterie, c'est un défilé; c'était un tapage infernal.

Tout a été dit sur les principaux événements du 10 août, sur l'assaut et la prise du château; l'irruption du peuple dans les appartemens, les masses des Suisses, je reviens à ce qui m'est personnel. Je me trouvais alors entre les premiers carrés du parterre, près de l'un des petits bassins, et regardant autour de moi, je n'aperçus, excepté les hommes de ma compagnie, pas un être vivant dans le terrain qu'embrassent mes regards. Personne aux fenêtres du château n'exista plus aujourd'hui, une compagnie de garces suisses.

Tout-à-coup la porte cochère en bois qui donnait sur la cour du Manège, au dessus du pavillon de Marsais, est enfoncée et donne issue, à une bande de fédérés marseillais et de ceux des faubourgs qui se répandaient sur la terrasse et se portaient avec rapidité vers le pavillon principal.

A la vue de ce torrent débordé, les Suisses placés sur la terrasse s'empres-

Singulière conduite! Nous, nation neutre, nous, nation essentiellement industrielle, nous nous occupons à loisir de l'érection d'une Ecole militaire; nous la créons sur une échelle plus vaste que celle qui a été adoptée par une nation voisine, guerrière par excellence, et qui compte trente millions d'habitans; et c'est à peine si nous tournons, de temps en temps, un regard indifférent vers l'instruction primaire et moyenne qui doit cependant former nos ouvriers, nos industriels et en général tous les membres vraiment utiles de la société.

M. Verhaegen, dans un de ses derniers discours, a réclamé vivement la prompt organisation de l'instruction primaire et moyenne. Espérons que la voix de cet honorable député sera entendue, et que la session actuelle ne se terminera pas sans que nos représentans aient effacé les derniers vestiges de l'anarchie momentanée où la révolution avait plongé la Belgique.

M. Ch. Phillips, de Liège, vient d'être nommé membre correspondant de la Société de Médecine et des sciences naturelles de Bruxelles.

M. Phillips a lu, dans une des séances de la société, au mois de septembre dernier, un mémoire sur la restauration des lèbres.

M. Seutin a été nommé rapporteur et a conclu à l'admission et à l'impression du mémoire.

Il s'agissait de deux opérations pratiquées sur deux jeunes enfans auxquels M. Phillips a fait à chacun d'eux une lèvre supérieure en empruntant des tissus sur les joues.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentans a terminé aujourd'hui la discussion du budget de l'intérieur. A propos du crédit demandé pour les frais d'impression des inventaires des archives, M. Rogier a rappelé que depuis plusieurs années la publication du catalogue de la bibliothèque de Bourgogne était promise. M. le ministre de l'intérieur a annoncé que ce catalogue paraîtrait au mois de mars prochain. Quant au local pour l'emplacement des archives, M. le ministre a déclaré que celui de la porte de Hal était insuffisant, et demanderait de grandes réparations; il a annoncé que dans le cours de cette session il ferait un rapport à la chambre sur cet objet.

Le crédit demandé pour les frais de police, a donné lieu à une assez longue discussion. M. Dumortier avait demandé que la somme de 80,000 fr. fut réduite à 50,000 fr. Cette réduction a été appuyée par M. de Broeckere, Gendebien et Liedtz, mais elle n'a point été adoptée.

La chambre a également adopté la disposition additionnelle présentée par la section centrale, et qui alloue une somme de 20,000 fr. comme subside aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes, pour conservation de monuments.

M. Gendebien avait déposé un article transitoire tendant à accorder une majoration de crédit de 10,000 fr. pour les frais d'administration de la province de Hainaut. Cette proposition a été repoussée par la question préalable.

M. le ministre des travaux publics, en l'absence de M. le ministre de la guerre retenu par une indisposition, a présenté un projet de loi qui fixe à 110,000 hommes l'effectif de l'armée sur pied de guerre, et à 12,000 hommes le contingent de la levée de 1833. Ce projet a été renvoyé à la section centrale du budget de la guerre.

Sur la motion de M. Desmet, la chambre a décidé qu'elle ne s'occuperait qu'après le second vote du budget de l'intérieur, de la nomination de la commission qui sera chargée de faire un rapport sur les bibliothèques et collections scientifiques sur lesquelles l'état pourrait avoir des droits à exercer.

La chambre entamera demain le budget de voies et moyens, et s'occupera ensuite du budget des travaux publics.

M. J. Delrez, capitaine de voltigeurs de la garde civique de cette ville, et chef de la maison d'expédition Jongen et Durez, organise en ce moment, en vertu des dispositions facultatives de la loi, une compagnie de chasseurs carabiniers à l'instar des chasseurs de Chasteler, et nombre de

jeunes gens, nûs par le plus louable patriotisme, se présentent pour en faire partie.

L'équipement de ces carabiniers sera de toute beauté. Dans quelques jours le nombre de volontaires requis pour la formation de cette compagnie sera complet. Ceux qui désirent y entrer doivent donc se hâter de se faire inscrire. Liège pourra, par cette utile institution, rivaliser dignement avec Bruxelles. M. Durez, dont le civisme s'est si bien montré dans les circonstances difficiles de notre affranchissement politique par l'organisation d'une compagnie qui a rendu d'éminens services, et à qui nous devons aussi l'organisation des chasseurs-carabiniers, est d'autant plus digne d'éloges, que les affaires étendues de sa maison réclament constamment ses soins.

Une tentative de vol a eu lieu, la nuit du 10 au 11 de ce mois, dans une maison actuellement en construction rue Grétry, près du nouveau pont. Les voleurs se sont introduits par un soupirail et avaient déjà rassemblé une quantité d'outils de menuisier et autres, lorsque le gardien de la maison, le sieur Depireux, de Jupille, s'est mis à leur poursuite et en a saisi un, avec lequel il se débattait courageusement lorsque les autres, attirés par les cris de leur camarade, sont rentrés dans la maison et l'ont délivré en faisant, à coups de pioche, plusieurs blessures, heureusement légères, à la tête du brave Depireux.

Nous apprenons que la commission des travaux publics proposera à la prochaine séance du conseil de demander au gouvernement de faire examiner par des hommes spéciaux les divers projets de dérivation de la Meuse au quai d'Avroy.

Ce n'est pas le rapporteur de la commission de comptabilité, mais bien la commission toute entière qui demande qu'on utilise la place St. Jean pour y mettre les boutiques qui gênent et empêchent la circulation près de l'église Saint-Antoine.

Elle insiste surtout pour que le conseil engage le collège à mettre promptement cette mesure à exécution.

Dans la nuit de dimanche à lundi, une rixe sanglante, attribuée à des haines de parti, a eu lieu dans la commune de Romsée (canton de Fléron); plusieurs personnes ont reçu des blessures graves et une autre a trouvé la mort dans cette scène déplorable. La justice s'est rendue sur les lieux aussitôt qu'elle a été informée de ces faits; sur des renseignements qui semblent les incriminer, deux individus ont été arrêtés, l'un sous la prévention de meurtre, l'autre sous la prévention de blessures.

Le bruit s'était répandu dans la journée d'hier qu'un assassinat avait été commis sur la personne d'un des premiers banquiers de cette ville. — Ce bruit n'avait sans doute d'autre origine que l'affaire dont nous venons de parler, et la descente sur les lieux à laquelle elle a donné lieu.

Le 15 de ce mois arrivera le 1er. et le 3me. bataillons du 9me. de ligne; ils seront casernés au fort de la Chartreuse.

Le 3me. bataillon de ce régiment arrive le 17; il logera une nuit chez l'habitant et repartira le lendemain pour Huy, où il va remplacer le 1er. bataillon du 1er. de ligne, qui vient à Liège pour y tenir garnison. Il arrive le 18.

Le major Kremer, commandant le fort de la Chartreuse, a été, par arrêté royal du 1er. de ce mois, admis à la pension; il est remplacé provisoirement dans ses fonctions par le major de Sarolea de Cheratte, du 19me. régiment de réserve.

Voici le sujet assez singulier de l'opéra nouveau d'Aubert, intitulé le *Domino noir*:

Une jeune novice qui prend le voile le lendemain se trouve au bal masqué de la reine d'Espagne, déguisée en domino noir, un homme de cour devient amoureux d'elle sans la voir. Poursuivi par lui, elle fuit le bal et se réfugie chez l'ami du jésuite comtesse où elle passe pour une servante nouvellement engagée. Enfin elle rentre au couvent en se faisant passer pour un revenant. Le lendemain il est mis obstacle à sa prise de voile et elle se marie avec le jeune homme qui l'a poursuivie.

Dans un feuillet du *Journal des débats*, M. Berlioz, auteur de la musique de la messe funèbre, célébrée pour les

véraillies du général Damrémont, émet l'opinion suivante sur la musique de cet opéra:

Le musique de M. Aubert a généralement plu. On l'a trouvée, comme toujours, vive, légère et piquante. Quelques personnes d'un goût sévère lui reprochent, il est vrai, ses formes un peu étroites, ses mélodies courtes, sa tendance vaudevillique. Peut-être ces défauts seraient-ils moins remarquables si l'on voulait se placer au point de vue du musicien qui cherche, avant tout, le style le plus propre à agir sur le public actuel de l'Opéra-Comique, et à ne pas sortir du cercle musical dans lequel les usages et les moyens d'exécution de ce théâtre ont renfermé l'art pour ne plus lui permettre d'en sortir. Réussir avant tout, tel a été sans doute le but de M. Aubert. Et il a complètement réussi.

On nous informe que plusieurs amateurs de notre ville se proposent de donner, à notre théâtre, une représentation au bénéfice des indigens. Le jour en serait fixé au 21 de ce mois; des listes de souscription circulent, et sont, dit-on, déjà couvertes de beaucoup de signatures.

Le fils de Boyeldieu vient d'achever un opéra. On pense que cet ouvrage sera représenté à Paris.

Les dix premières représentations des *Huguenots*, à Bruxelles ont donné au-delà de 36,000 fr. non compris le produit des abonnemens. La 9^e représentation a donné la plus forte recette qui depuis 10 ans ait été faite abonnement courant.

C'est aujourd'hui qu'a lieu le concert de M. Ferdinand. Tout fait présager que la soirée sera brillante. Le choix des morceaux qui composent le programme, est d'un homme de goût, et les soins apportés par notre excellent chef d'orchestre aux répétitions qui ont eu lieu, assurent une parfaite exécution. Le concert de M. Ferdinand est toujours une bonne fortune pour les amateurs de musique.

Ordre du jour de la convocation du conseil communal pour samedi prochain 16 du courant.

Par suite du rapport de la commission d'instruction publique fait à la dernière séance, délibérer sur les modifications proposées au règlement de l'école industrielle et de l'école préparatoire.

Rapport de la commission des travaux publics sur les propositions relatives au quai de Hallage.

Fixation de la nature et du montant du cautionnement du receveur de la ville.

Projet d'adresse aux chambres afin d'obtenir des modifications à la loi sur le jury d'examen pour les universités.

Rapport de la commission de police sur les réclamations d'une partie des gardes civiques des quartiers Nord, Est et Sud, relativement à l'obligation de se pourvoir à leurs frais de l'uniforme.

Statuer sur l'époque à laquelle les traitemens des professeurs de l'académie prendront cours.

Nomination d'un commis aux entrées dans les taxes municipales; candidats: M. W. Jamart, Feit, Champion.

Proposition du comité de Sculpture, de charger M. Buckens de donner provisoirement le cours de Sculpture.

Nomination du personnel de l'école normale. — Candidats: MM. Stapper, Lenoir, Delhez, Bouvet, Malchair et Jacquemin.

Nomination d'un personnel permanent à l'école industrielle du soir.

Deux instituteurs. Candidats: MM. Malchair et Hermine. — Sous-Maitre: M. Cajot et le sous-maitre du Nord. — 1er. secondant de 1re. classe: M. Lovinfosse, Cajot, Servais, Leclercq. — 2. secondant de 2me. classe: M. Gustin, Colson, Leclercq, Henri, Oger.

1. secondant de 3me. classe: M. Kinet, Deharen, Dumont.

Nomination à la place de professeur de gravure. — Candidats: M. Delpierre, Jehotte, Thonnard et Distexhe.

Proposition de la révocation d'un agent de police pour cause d'inconduite.

Nomination du professeur de sculpture en remplacement de M. Simonis, démissionnaire. — Candidats: M. Herman, Detombay, père, Detombay, fils et Joseph Geefs.

GARDE CIVIQUE. — ÉLECTIONS.

1^{re} compagnie du 2^e bataillon de la 4^e légion. (Grenadiers.)

Ont été nommés: Capitaine: M. Neuville, Joseph.

1^{er} lieutenant: M. Jénicot, Pierre Herman; M. Massart, Louis; la lui a disputé.

Sous lieutenans: MM. Félix Micha et Robert Brabant.

Sergens: MM. Beaujean, Eyraud; Pairou, Jean Louis; Modave, Henri; Toby, François.

Fourrier: M. Briard, Charles.

Caporaux: MM. Braby, Jean Baptiste; Mordan, Dieudonné; Malache, Jean Louis; Corbusier, Henri Joseph.

5^e compagnie du 1^{er} bataillon de la 4^e légion. (Voltigeurs.)

Ont été nommés: Capitaine: M. Louis de Villenfagne.

dégradation du cœur humain, et la sensibilité n'est pas de mesure avec tant d'infamies.

Au reste, aussitôt que la populace fut maîtresse du château, le pillage fut universel, et c'est tout simple. Pour elle, le premier besoin, le premier instinct, c'est d'assassiner; le second, c'est de voler. Aussi s'en donna-t-elle à cœur joie au sac des Tuileries. On enfonce les caves, on brisa les meubles, on déchira les tableaux, mais surtout et par dessus tout on enfonce les secrétaires. L'argenterie non plus ne fut pas laissée en place, et je n'ai jamais ouï dire que des excellens patriotes qui s'en saisirent en aient fait hommage à la nation dans la personne du directeur de la monnaie.

J'ai lu dans quelques journaux de l'époque, copiés par quelques niais historiques de la nôtre, qu'à la vérité on avait bien un peu pillé aux Tuileries dans la journée du 10 août, mais qu'on avait pillé avec modération, et que d'ailleurs le peuple avait lui-même, dans sa probité native, fait bonne et prompt justice des pillards, en les traitant aussi peu courtoisement qu'il avait traité les Suisses.

Je ne crus pas prudent de rentrer chez moi, et je me dirigeai vers la demeure d'un de mes amis qui demeurait rue de Bagnux. Sur le Pont Royal, tout le long de la rue du Bac et de la rue de Sévres, c'était une procession de brigands déguillés, ou, si vous l'aimez mieux, de héros du 10 août, portant au bout de leurs piques des têtes, des bras, des jambes, des bonnets de grenadiers, des lambeaux d'étoffe rouge et autres dégoûtans trophées de leur victoire. Croyez-vous, après cela, que nous soyons bien venus, nous autres Français patriotes, à traiter de nations barbares les Algouquins, les Harons et les Illinois? C'est une question que je fais, et je la fais avec d'autant plus de bonne foi que, dans la soirée, il y eut de ces gens-là qui grillèrent publiquement des cœurs de Suisses et en soupirèrent.

Arrivé chez l'ami où j'allais, je croyais en avoir fini des horreurs dont j'avais été témoin toute la journée. Hélas, non! Dans un chantier abandonné, en face de la maison où il demeurait, on avait amené quelques malheureux gardes suisses arrêtés aux barrières, et une vingtaine de suisses d'hôtels du faubourg Saint-Germain. Ils étaient enfermés là-dedans, lorsque, vers onze heures, jentends de loin le refrain patriotique: *Qu'un sang impur abreuve nos sillons*. Je me dis alors: Les malheureux sont perdus. Je ne me trompais pas. Les chanteurs de la *Marseillaise* entrent dans le chantier, et tout était égorgé quand minute sonna. Ce fut le dernier massacre de la journée. (Chronique de Paris.)

J'allais. Je monte jusqu'à l'entresol et je me trouve dans un corridor obscur, au milieu duquel je suis arrêté par une grille que je secoue avec force afin de l'ouvrir. Derrière cette grille était trois ou quatre dames qui me supplient de ne pas insister. — Mais, mesdames, ouvrez moi; je suis seul. — Monsieur, cela nous est impossible, madame de Toulzel a emporté la clé; elle est à l'assemblée de la reine, et nous sommes enfermées. — J'eus beau insister, je ne reçus pas d'autre réponse. J'entendis alors un cliquetis d'armes et des hurlemens de bêtes féroces, et je vis briller dans l'obscurité — Monsieur, sauvez-nous! sauvez-nous! — Elles oubliaient qu'une grille fermée me séparait d'elles, et que j'étais seul contre une troupe de ban dits qui accouraient à elles, et les assommèrent presque sous mes yeux. J'ai su depuis que c'étaient trois femmes de chambre de la reine. Je redescendis précipitamment. La tête perdue, parvenus au niveau des cuisines et des caves, je vois une porte ouverte qu'on essayait de fermer en dedans. Je m'y jette, et je me trouve là avec cinq ou six personnes qui, comme moi, y avaient cherché un refuge.

Nous venions de nous barricader, quand nous entendîmes descendre l'escalier, et peu après frapper violemment. Nous ne répondons pas. On brise la porte à coup de hache — Canonier de la Croix-Rouge, dit un de nous, portant effectivement le costume de canonier, et se présentant hardiment aux assaillans: — Je réponds de tous ceux qui sont ici; ce sont d'excellens patriotes que les Suisses ont enfermés avec moi au commencement du feu. Cette allocution fit son effet; on sait qu'elle vénération les fédérés avaient pour leurs amis les canonniers. On nous laissa le champ libre, on nous dit même, je crois, quelques douces paroles, et nous voilà au milieu de la cour des Suisses.

Nous remercîmes le brave canonier, qui n'était autre qu'un Suisse du régiment de Saiss, qui, pour se sauver plus sûrement, avait troqué son habit rouge contre la dépouille d'un vrai canonier tué sur sa pièce. Ce jour-là, on pouvait bien la nommer *cour des Suisses* en effet; elle était jonchée des cadavres de ces nobles enfans de l'Helvétie qui, fidèles à leur serment, avaient péri sur les marches du trône d'un roi. Cela était effrayant; le sang ruisselait par tout. Dégoûtés aussitôt qu'égorgés, ces corps sans vie ajoutaient à l'horreur de leur aspect le spectacle d'une mutilation que la pensée peut comprendre, mais que la pudeur défend de retracer. Et c'étaient des femmes, des furies, qui avaient été les exécuteurs de ces horribles atrocités. L'imagination n'ose se prêter à une telle

1er lieutenant; M. Dandrimont-Demet.
Sous lieutenant: MM. Kaibel, Charles et Gérard Léopold.
Sergens: MM. Rhabbers, Jean; Thuillier, Charles Antoine; Dubarne, Hippolyte; Thonnard, André.
Fourrier: M. Cralle, Aristide, avocat.
Caporaux: MM. Guisset, Auguste Joseph; Cremers, Jean; Ransy, Benoit Joseph; Thonon; Jacques Joseph.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi 15, à 6 heures, 8e représentation du 4e mois d'abonnement, 5e représentation de M. Lhéris, ter. comique du théâtre des Variétés, le BOUFFON DE LOUIS XIV, vaudeville en 3 acts. M. Lhéris remplira le rôle du Bouffon. — La SONNETTE DE NUIT, ou les inconveniens de se marier lorsqu'on est apothicaire. M. Lhéris remplira 4 rôles différens, qu'il a créés à Paris.

L'administration donne connaissance aux parens qui désireraient que leurs enfans fissent partie d'une classe de danse, qu'elle vient d'ouvrir une école sous la surveillance de M. Rouquet, maître de ballet. Les enfans des deux sexes seront admis depuis huit à 12 ans, et seront rétribués toutes les fois qu'ils paraîtront sur le théâtre.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 13 DECEMBRE.

Naisances: 2 garçons, 4 filles.
Décès: 1 garçon, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Th. Evrard, âgé de 68 ans, tisserand, rue Roture, veuf de M. J. Grojean. — P. J. Forgeur, âgé de 38 ans, sous-officier pensionné, rue Lulai, veuf de A. M. Nicolay. — M. A. Grégoire, âgé de 40 ans, journalier, rue du Vert Bois. — M. J. Corbillon, âgé de 25 ans, domestique, rue Picreuse.

ANNONCES.

Dimanche prochain, chez M. J. KEPPENNE, faubourg de Ste Marguerite, UN COCHON GRAS et une ROUE de DINDONS.

Cabillaud à 80 cent, la livre en détail; Rivets, Raies et Flottes à 60 cent, la livre; Éperlans, Solles, Têtes de Cabillauds à un prix très modéré, chez L. ANDRIEN fils, Souverain Pont.

POISSONS de MER très frais, au Moridne, rue du Stockis.

CABILLEAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES chez PERET, rue Ste. Ursule.

QUARTIER à LOUER, rue devant la Madelaine, n° 272

QUARTIER remis à neuf, à LOUER, rue Hors-Château, n. 478. S'y adresser. 2229

D. BONS OUVRIERS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

PIRNAY-GILON,

MARCHAND-TAILLEUR, PLACE DU SPECTACLE, A l'honneur d'informer le public qu'il reçoit à l'instant de Paris UN HABIT RICHE POUR BALS et UNE REDINGOTTE de VILLE, ainsi qu'un Nombreux Assortiment d'articles riches pour Gilets de bils et de soirées, dans tout ce qu'il y a de plus recherché et de plus neuf, ces nouveautés ayant été retenues par l'un des grands tailleurs de la capitale qui a bien voulu lui en céder une partie.

Il a également reçu Un beau choix d'Étoffes de BONJAN de Sedan pour redingottes et pantalons d'hiver. Au même domicile BEAU et GRAND QUARTIER au premier à LOUER. 2293

Le 18 DECEMBRE COURANT, A MIDI PRÉCIS, Maître DESART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHERES, en sa demeure rue Féronstrée, DEUX BEAUX CHEVAUX, appareillés, une jolie voiture, deux paires de harnais, un harnais de gibury et UN GAILLOT. On peut voir tous les objets, rue Sœurs de Hasques, n° 280. 2243

A LOUER

POUR ENTRER EN JOUISSANCE IMMÉDIATEMENT, LE BEAU CHATEAU DE STRIVAY, commune de PLAINVAUX, bâti à la moderne et très commodément disposé, avec remises, écuries, cour, grand jardin emmurillé, garni d'espaliers, bosquets, etc. etc. S'adresser en l'étude du notaire NIHOUL, à Seraing. 2185

Grande Seigneurie de Weinwartshof

AVEC CHATEAUX ET DE QUATRE BELLES TERRES. PRIX PRINCIPAL UN MILLION 940,300 fl. et 25 KR. V. de V. Chaque souscripteur prend part également aux 25,326 Primes accessoires de cette entreprise s'élevant à UN DEMI MILLION 450 FLORINS, composées en numéraires de ONZE PRIX D'ARGENTERIE SUPERBE ET D'UNE GRANDE VALEUR.

Le tirage se fera irrévocablement et définitivement le 5 Janvier 1838 sous la garantie du Gouvernement. Une Action fr. 20. — Pour fr. 120 six actions et deux gratis, dont une verte gagnant forcément. Pour fr. 200 dix actions et trois gratis, dont deux vertes richement dotées.

En s'adressant directement à l'administration générale, pour se procurer des Actions de cette grande Vente, on reçoit les conditions les plus avantageuses. L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ, et Comp., Maison de Banque à MAYENCE, s. l. Rhin 209

A VENDRE, au n. 554, à la maison faisant le coin des rues Florimont et Régence, TOUS LES OUTILS concernant L'ÉTAT DE CISELEUR, UNE QUANTITÉ DE MODELES, ainsi qu'un choix de GRAVURES utiles à cet art. S'y adresser pour les voir tous les lundi et jeudi, de une à deux heures de l'après dînée.

STATION DU CHEMIN DE FER A LA HAUTEUR DANS.

PLUSIEURS PARCELLES DE TERRAINS A VENDRE.

Joignant à la station et à l'embranchement en construction pour y arriver de la chaussée de Liège à Oreye. S'adresser au notaire DUSART, rue Féronstrée, à Liège. 2258

VENTE DE BOIS BLANCS A OMAL.

VENDREDI 22 DECEMBRE 1837, A UNE HEURE PRÉCISÉ DE L'APRÈS DINER.

La famille TORNACO fera VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

110 MARCHÉS

DE BEAUX BOIS BLANCS PICARDS,

Croissants dans les prés de la ferme d'Omal, canton de Waremmé, propres à tout usage. CETTE VENTE se fera à CRÉDIT par le ministère du notaire JAMOULÉ. 2294

RÉPARATION A L'ÉCOLE DE SAIVE.

LE MARDI 26 DECEMBRE 1837, à une heure après midi, Au domicile de la dame veuve HENVAUX cabaretière à SAIVE, canton de Fléron, LE COLLÈGE DES BOURG-MESTRE ET ÉCHEFINS DE LA COMMUNE DE SAIVE,

RENDRONT AU RABAIS

QUANTITÉ DE TRAVAUX A FAIRE

A L'ÉCOLE ET AU LOGEMENT DE L'INSTITUTEUR DUDIT LIEU, Consistant à faire une cave, former un cabinet, blanchir l'école et plusieurs autres pièces, etc. etc. dont les devis et conditions sont à voir à la Mairie. 2292

A LOUER

POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE,

UNE MAISON.

REBÂTIE A NEUF,

SITUÉE RUE SAINT-REMY, A LIÈGE, N° 505,

Consistant en deux salons, salle à manger, cabinet et grande cuisine au rez de chaussée, belles caves au dessous, cour, pompe et citerne; cinq belles pièces au premier étage, six au second, dont plusieurs avec cheminées en marbre, etc., très grands greniers.

Cette maison est très bien aérée et nouvellement décorée. On pourrait en faire l'acquisition, avec grandes facilités pour le paiement.

S'adresser pour la voir au n° 504, maison joignante, tous les jours depuis 11 heures du matin jusqu'à une heure de relevée, et pour connaître les prix et conditions en l'étude du notaire BIAR, à Liège. 2255

BOUGIES DIAPHANES ET EN CIRE.

GILLON-NOSENT, rue du Pont d'He, n. 32, vient de recevoir d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture, etc.

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces pastilles timbrées du mot VICHY ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle, (Voir l'insertion sur chaque boîte) chez MM. les pharmaciens suivants:

Van-Hinsberg, rue de la Monnaie, à Bruxelles; Van Campen, rue Kipdorp, à Anvers; Van Petegheim, à Alost, Des-camps, à Bruges, rue Desparres, 29, Bastin, sur la Grande Place, à Huy; Dœkmy, à Gand; Leboute, rue du pont d'Avroy, 52, à Liège; Smout, à Malines; Dastot Massart, rue de Nyuni, 2, à Mous; Louys, rue de l'Ange, 645, à Namur; Lemaire Becquevoit, à Nivelles; Bossut, rue de la Tête-d'Argent, 8, Tournay; Léopold Etienne, à Verviers; Becquerue Dremude à Ypres; Evrard, à Dinant.

BOURSES.

PARIS, LE 12 DECEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg.

LONDRES, LE 9 DECEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes 3 1/2 consolidés, Bel. em. 1832 C.D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés, Différées, Passives, Russie, Brésil. Emp. 1834.

AMSTERDAM, LE 12 DECEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc. de comm. P-B nouvelle, Russie, H. et C. 5 1829, Inser. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne, Lots de Rd. 50 f., Espagne, E. Ard., Dito gr., Dette différ. anc. nouv., passiv., Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 13 DECEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., Autriche. Métal., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Polog. Lots fl. 500., fl. 500., Brésil. E. à L. 1834, Espag. Emp. 1834, D. dif. 1834, Dit. p. 1834, Dette diff., ANVERS. Cert. Falc., STAT-BO. Lev. 1832, à An. 1834, CHANGES, Amst., c. jours, 3/8 av., Rotterd., Idem., 3/8 av., Paris, Idem., 2 mois, 5/8 0/10 p., Lond. p' Est. c. j., 4/13, Francfort, cs. jrs., 3 mois, 35 5/8, Bruxelles et Gand, 1/8 1/2.

RESUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 13 DECEMBRE 1837.

L'Active espagnole a été ferme ouvert 19 7/8 et reste 20 argent au comptant. Primes au 1/20 cour. 20 1/8 0/10 dont 1/4 et argent. Id. à un mois 20 1/8 dont 1/10 cours. Actions de la Banq. Comm. d'Anvers offertes, ouv. 108 1/8 1/8 et reste 107 3/4 argent. Brésiliens demandés à 79 3/4 0/10 et 80 P. Lots de Nassau f. 22 1/2 P. et f. 22 1/4 A. On a fait passablement d'affaires.

BRUXELLES, LE 13 DECEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes FONDS BELGES ET ÉTRANGERS, SUITE DES ACTIONS, CHANGES, ACTIONS INDUSTRIELLES.

VIENNE, LE 5 DECEMBRE.

Métalliques, 105 5/8. — Actions de la Banque, 110 1/2. Imprimerie de J.-Bis. Nossau, rue du Post-d'Or, n° 622, à Liège.